

Cahier des Charges

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
RESTAURATION SUCREE

Recherche un commerçant proposant des produits sucrés du 09 décembre 2023 au 07 Janvier 2024, sur la Place du marché. Ce lieu accueille un public familial pour lequel la municipalité souhaite proposer de la restauration sucrée.



Le présent document présente le déroulement de la procédure et les modalités d'analyse des candidatures.

DATE LIMITE DE REMISE DES PROJETS LE 10 NOVEMBRE 2023

Article 1^{er} : Identification de la collectivité organisant l'appel à projets

Article 2 : Objet et contexte de l'appel à projets

Article 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

Article 4 : Modalités de transmission des candidatures

Article 5 : Critères de sélection des candidatures

Article 6 : Sélection du candidat retenu

Article 7 : Signature de la convention avec le candidat retenu

Article 8 : La redevance

Article 9 : Renseignements administratifs et techniques

Art 1 : Identification de l'organisateur de l'appel à projets

L'appel à projet est organisé par la ville de Marmande - sise Hôtel de Ville place Clemenceau 47207 Marmande Cedex - représenté par son maire Joël HOCQUELET.

Art 2 : Objet et contexte du projet

Le présent Cahier des charges a pour objet la mise en concurrence portant sur l'occupation du domaine public afin de proposer de la restauration sucrée sur la place du marché. La Ville de Marmande propose à des professionnels du commerce d'occuper à des fins privées le domaine public sous réserve du respect des conditions fixées par ce cahier des charges et notamment le paiement d'une redevance. Le commerce de bouche est réglementé et nécessite diverses autorisations qui seront à demander par le prestataire auprès de la commune.

La ville de Marmande fournira un chalet en bois de 3x2 mètres, un branchement électrique approprié à l'activité et un point d'eau collectif à proximité.

Des mesures préalables de publicité et de mise en concurrence sont donc mises en place. La procédure respecte le principe d'égalité de traitement des candidats.

Art 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

L'ensemble des documents du Cahier des Charges est en accès libre sur le site de la ville de Marmande.

Art 4 : Modalités de transmission des candidatures

Toutes attestations prouvant la formation et l'expérience du candidat en matière de vente de produits alimentaires ou artisanaux non sédentaire, à savoir :

- Une lettre de candidature au projet
- Une présentation sommaire du candidat et de son expérience en la matière
- L'extrait du Kbis de moins de 3 mois
- N° de Siret
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale
- Carte d'ambulant ou attestation MSA
- Permis d'exploitation pour les professionnels de restauration
- La liste des produits proposés à la vente et les tarifs pratiqués
- La copie de l'attestation d'assurance propre à l'activité (vente sur les marchés etc)

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 10 novembre 2023 en un exemplaire signé par le porteur du projet, le cachet de la Poste faisant foi :

Monsieur Le Maire de Marmande
Hôtel de Ville
Appel à candidature Restauration sucrée sur la commune de Marmande
Service Événementiel
47207 MARMANDE Cedex

Art 5 : Critères de sélection des candidatures

Conditions d'éligibilité des projets :

Les candidatures seront analysées selon les critères :

- Qualité et diversités des prestations proposées
- Respect de l'environnement
- Respect des dates et des plages horaires sur l'évènement

Toute proposition inappropriée, qui présente des irrégularités, concernant les règles de l'appel à candidature, incomplète ou inacceptable par rapport à la législation de l'occupation du domaine public, sera rejetée.

Art 6 : Sélection du candidat retenu

La Ville de Marmande arrête le classement des candidatures et désigne les candidats avec les critères énoncés dans l'article 5.

Les candidats non retenus seront informés.

Abandon de la procédure

La Ville de Marmande peut décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

7-1 : Prestation de restauration sucrée

Le porteur de projet devra assurer la vente de produits de restauration sucrée :

- Sur la durée de la période du 09 décembre 2023 au 07 Janvier 2024 de 9h30 à 19h30 sauf le 25 décembre 2023 et le 01 janvier 2024.
- Le non-respect des dates ainsi que des horaires d'ouverture du marché pourront entraîner des pénalités (50 euros par jour).

Les propositions doivent porter :

- Sur la traçabilité des produits.
- Sur la vente de produits de restauration sucrée

7-2 : Aspect général de l'installation

Les candidats retenus seront invités à s'installer dans le chalet en bois fourni par la ville de dimensions 3 mètres x 2 mètres. Ces derniers seront équipés de :

Une porte sur le côté ou à l'arrière, un auvent repliable sur face avant, un comptoir de 80cm de haut x 30 cm de large, une étagère amovible sur le panneau du fond, un tableau électrique avec protection thermique et différentiel 3kw, 2 néons et 4 prises en 220v, un radiateur électrique, une guirlande scintillante blanche sur la frise avant. Les chalets sont numérotés et munis d'une serrure

- L'aspect extérieur de l'infrastructure devra être soigné par un joli décor dans le thème. Le porteur de projet aura son propre équipement à l'intérieur du chalet, équipement de cuisson et de froid.
- La sécurité des installations sera testée, le respect de l'environnement sonore est exigé
- L'espace alloué au porteur de projet sera entretenu par ses soins.

7-3 : Les prix

- Les prix présentés devront être accessibles à un public populaire et affichés de façon à être visibles par l'ensemble de la clientèle.

7-4 : Le personnel

- Le personnel devra être en nombre suffisant et adapté aux besoins dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, de protection des populations et du droit du travail.

Art 8 : La redevance

Une caution de 100 euros par chalet sera demandée à la signature du contrat de location.

Le porteur de projet s'acquittera d'une redevance pour la période ci-dessous :

- **200 euros par chalet pour la période (du 09/12/2023 au 07/01/2024)**

Celle-ci inclus la location du chalet, la redevance du domaine public ainsi que le branchement électrique.

La redevance sera payable le jour de l'installation au Régisseur Principal d'Occupation du Domaine Public et encaissée par la Régie d'occupation du Domaine Public.

Art 9 : Renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques auprès du service Evènementiel, jusqu'à la date du dépôt de dossier.

Tel: 05.53.93.47.12 – 07.89.48.31.29.

Dépôt de dossier :

Les candidatures devront être déposées :

- Auprès du service Evènementiel,
- par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Marmande - Hôtel de Ville Appel à candidature - occupation de chalets bois pour le marché de Noël - Service Evènementiel - 47207 MARMANDE Cedex
- ou par mail : evenementiel@mairie-marmande.fr

Elles devront comporter :

- Avis d'appel public à candidature
- Le bulletin de candidature
- L'acte d'engagement
- Les documents demandés à l'article 4
- Le chèque de caution de 100 euros.

Les candidatures ne seront retenues qu'en présence de l'ensemble de ces documents.

MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis d'appel public à candidature

Article 1 : Dénomination et adresse de la Collectivité

VILLE DE MARMANDE

Direction Marmande Tranquillité

Service Occupation du Domaine Public

Place Clemenceau

47207 MARMANDE

www.mairie-marmande.fr

Article 2 : Mode de passation

Arrêté d'occupation du Domaine Public Communal avec mise en concurrence préalable.

Article 3 : Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le Domaine Public en vue de l'exploitation de :

Stand de restauration sucrée

Destinée aux : Restaurateur / Traiteur

Situé : Place du marché 47200 MARMANDE

Article 4 : Durée

30 jours

Mise à disposition de l'espace à compter du Samedi 09 Décembre 2023.

Article 5 : Caractéristique essentielles de la convention

La redevance est fixe et comprend :

- a) Redevance d'Occupation du Domaine Public
- b) Redevance ouverture compteur électrique
- c) Consommation des fluides

Article 6 : Pièces du dossier de consultation

- 1 avis d'appel public à concurrence
- 1 cahier des charges et ses annexes

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet de la Ville :

<http://www.mairie-marmande.fr/index.php/occupation-du-domaine-public>

Date limite de dépôt du dossier : **10 novembre 2023**

Renseignement : Service Evènementiel 05.53.93.47.12 / 06.21.11.02.47

Article 7 : Critères de choix

1 – Critères qualité du projet : esthétique, environnemental, démarche « qualité », démarche commerciale : **25 %**

2 – Moyens et méthode mis en œuvre par le candidat pour exploiter le stand, (nombre et expérience des personnels, description de la gestion mise en œuvre, dispositions prises pour respecter le nettoyage et l'hygiène du chalet etc.) : **30 %**

3 – Qualité et diversité des prestations proposées : **20 %**

4 – Respect des plages horaires sur l'évènement : **25 %**

DIRECTION CITOYENNETE
SERVICE EVENEMENTIEL
TEL. 05.53.93.47.12 – 06.21.11.02.47
evenementiel@mairie-marmande.fr
Hôtel de ville – Place Clemenceau
47200 MARMANDE

BULLETIN DE CANDIDATURE
« RESTAURATION SUCREE »
DU 02 AU 24 DECEMBRE 2023
À renvoyer impérativement avant le
Vendredi 10 novembre 2023
Date limite de réception

À

Monsieur Le Maire de Marmande - Hôtel de Ville Appel à candidature –
Occupation de chalets bois pour le Marché de Noël
Service Événementiel - 47207 MARMANDE Cedex

RAISON SOCIALE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Activité précise – Nature précise des articles vendus :

Téléphone

E-mail :

N° SIRET

CODE APE :

Dès validation de votre candidature par les services municipaux, vous devrez vous acquitter de la caution par chèque à l'ordre du Régisseur Principal de l'occupation du Domaine Public encaissée par la Régie d'Occupation du Domaine Public, au plus tard le 27 novembre 2023 sous peine d'annulation de la présente candidature.

Montant de la caution : 100.00€ par chalet.

Statut :

- Artisan
- Agriculteur
- Commerçant
- Association
- Autres

Souhaite participer au marché de Noël organisées par la Commune de Marmande, dont l'ouverture se fera le samedi 02 décembre 2023 à 9h30.

Atteste sur l'honneur que :

Je ne tombe pas sous le coup d'interdiction résultant de liquidation judiciaire, faillite personnelle

Condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale,

J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière fiscale et sociale.

Le travail sera éventuellement réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.

Accepte que mes coordonnées soient diffusées.

Je joins les pièces suivantes obligatoires :

Toute demande d'admission doit être obligatoirement accompagnée du ou des photocopies des documents justifiant de votre capacité réglementaire à exercer sur les foires ou marchés, soit :

- D'une carte de commerçant non-sédentaire (CNS ou carte d'ambulant)
- D'un extrait KBIS datant de moins de 3 mois délivré par le greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société (ou entreprise) est inscrite ou d'une attestation MSA ou d'un extrait de registre des métiers
- Permis d'exploitation pour les professionnels de restauration
- D'une attestation d'assurance foires ou marchés spécifiant que vous êtes couvert pour participer aux foires et marchés ainsi que pour le matériel mis à votre disposition.
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Emplacement : Place du marché / 1 chalet de produits sucrés

La location est fixée à 200€ par chalet, du samedi 02 au 07 janvier 2024 inclus.

Cette redevance sera payable le jour de l'installation et encaissée par la Régie Occupation du Domaine Public.

Tout dossier non complet sera refusé.

Fait àle.....

Signature :

ACTE D'ENGAGEMENT
Du 09 décembre 2023 au 07 janvier 2024

Je soussigné :
représentant la société :
Et agissant en qualité de :

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés
- M'engager à être installé le samedi 09 décembre 2023 à 9h00 au plus tard.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le samedi 09 décembre 2023 à partir de 9h30.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement des animations soit : de 9h30 à 19h30 du samedi 09 au 07 janvier 2024 inclus. Sauf le 25 décembre 2023 et le 01 janvier 2024 (tableau joint). (En cas de non-respect des engagements, des pénalités de 50 € par jour seront appliquées)
- M'engager à respecter l'emplacement et les installations mis à ma disposition.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur le domaine public mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à.....

Le.....

Signature du demandeur, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Ouverture du Marché de Noël

- Horaires et jours d'ouverture

Conformément à son engagement initial pris lors de son inscription, chaque exposant doit respecter les jours et horaires d'ouverture.

Jours	Horaires
Samedi 09 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Dimanche 10 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Lundi 11 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Mardi 12 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Mercredi 13 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Jeudi 14 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Vendredi 15 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30 nocturne à prévoir
Samedi 16 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Dimanche 17 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Lundi 18 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Mardi 19 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Mercredi 20 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Jeudi 21 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Vendredi 22 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Samedi 23 décembre 2023	09 h 30 à 21h
Dimanche 24 décembre 2023	09 h 30 à 18h
Mardi 26 décembre 2023	14 h à 19 h 30
Mercredi 27 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Jeudi 28 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Vendredi 29 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Samedi 30 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Dimanche 31 décembre 2023	09 h 30 à 19 h 30
Mardi 02 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30
Mercredi 03 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30
Jeudi 04 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30
Vendredi 05 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30
Samedi 06 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30
Dimanche 07 janvier 2024	09 h 30 à 19 h 30